



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 52097

Texte de la question

M. Roger Boullonnois appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les craintes exprimées par les professionnels du bâtiment concernant la remise en cause de la TVA à 5,5 %. Depuis 1999, les travaux réalisés par les entrepreneurs dans certains logements bénéficient d'un taux réduit de TVA de 5,5 %. Ce dispositif a été prorogé par la loi de finances 2004, seulement jusqu'au 31 décembre 2005. Il permet aujourd'hui de soutenir une profession qui rencontre de nombreuses difficultés. Par ailleurs, cette mesure a permis de lutter efficacement contre le travail dissimulé, particulièrement présent dans ce secteur d'activité. Par conséquent, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend prolonger une nouvelle fois ce dispositif salubre pour ce secteur d'activité.

Texte de la réponse

La directive communautaire n° 1999/85/CE du 22 octobre 1999 a autorisé les États membres à appliquer, à titre expérimental pour une durée de trois ans, un taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à certaines prestations à forte intensité de main-d'oeuvre. Cette expérience, qui permet à la France d'appliquer le taux réduit de la TVA notamment aux travaux portant sur les logements achevés depuis plus de deux ans, expirait, en principe, le 31 décembre 2002. Ce dispositif a été prorogé une première fois jusqu'au 31 décembre 2003 et a de nouveau été reconduit, à champ constant, jusqu'au 31 décembre 2005. L'article 24 de la loi de finances pour 2004 traduit en droit interne cette prorogation. Les effets bénéfiques de cette expérience ont été clairement établis. De la même façon qu'il en a obtenu la reconduction au-delà du 31 décembre 2003, le Gouvernement demandera, dans le cadre des discussions avec nos partenaires européens, la pérennisation des dispositions européennes qui permettent cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Roger Boullonnois](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52097

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9344

Réponse publiée le : 25 janvier 2005, page 797